

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

Flash info n°021: Réunion plénière du 26/09/2013

- Objet
1. Les besoins et attentes de nos partenaires
 2. Calendrier
 3. Comptes

1.	<p>Notre représentation des besoins de nos PARTENAIRES</p> <ul style="list-style-type: none">- Evelyne anime la réunion et introduit le sujet. En sous-groupe nous listons la représentation que nous avons, au sein du groupe, des besoins de nos partenaires pour dégager des priorités d'actions concrètes. A notre disposition : les différents textes officiels et conventions qui nous lient aux partenaires. Il en ressort le suivant :- Le Logis :<ul style="list-style-type: none">• Communication claire• Reconnaissance de qualité de propriétaire• Intervenants identifiés• Sécurité juridique, psychologique• Respect des conventions signées• Faire respecter des règles qui leurs sont propres• Besoin de statut pour le projet chant des Cailles• Ne pas dénaturer le champ• Pas d'autres initiatives que du jardinage• À qui s'adresser pour les plaintes, qui est qui ?• Inquiétudes par rapport aux Monuments & Sites• Etre prévenu des affichages- Le Début des Haricots :<ul style="list-style-type: none">• La paix• Nous passer la main• La pérennité é du projet• Communication avec le réseau des jardins urbains pour échange (de savoirs, de savoir-faire, de semences, plantes, ...)• Durée déterminée de la convention entre D des H & JC → jusqu'à quand ?- La Maison de Quartier (projet de cohésion sociale) :<ul style="list-style-type: none">• Vie de quartier au niveau social et éducatif• Lieu d'activité• Signature de la convention MQ pour cléf/occupation du local (la convention n'est pas encore signée par le JC, elle sera d'abord retravaillée)• Besoin de travailler avec des partenaires- Le Noyau :<ul style="list-style-type: none">• Légitimité• Besoin de s'entendre entre eux• Confiance de la part des jardiniers• Structure, identité- Les Monuments & Sites :<ul style="list-style-type: none">• Conservation du paysage• Respect des règles• Statut projet ferme urbaine / interlocuteur juridique• Etre prévenu pour les fêtes si appel à un public extérieur
----	---

- **Pôle maraichage et Simples :**
 - Ancrage, échange
 - Rentabilité
 - Notre aide manuelle
 - Bâtiments pour tracteurs/outils etc.
 - Eau

- **La bergerie :**
 - Rentabilité
 - Chouchoutage
 - Eau
 - Terrain
 - Bâtiments

- **IBGE :**
 - Veiller à la protection de l'environnement
 - Justification des Subsidés
 - Respect des conditions
 - Marquer la zone interdite

- **La commune :**
 - Électeurs
 - Planifications des logements

- **Les écoles :**
 - Interlocuteurs

- **Les voisins :**
 - Pas de Bruit et brol
 - Espace de liberté
 - Profiter du champ

Nous identifions ensuite les points les plus importants. Pouvons-nous les remplir, et de quelle façon ? La discussion porte surtout sur la posture du Logis concernant les activités sur le champ et notamment par rapport à la journée du 22 septembre.

Nous sommes d'accord sur le fait que Le Logis a un grand besoin de communication et de clarification de la situation. Mais comment mettre en place concrètement cette communication ? . Erreur de notre part de croire que le logis est au courant de nos projets via la mailing liste. Modifier ce système. Nous décidons de nous adresser par lettre, à M. Soumillon ainsi qu'à Mme Godfirmon, directrice-gérante du Logis

Le courrier fera objet d'une réunion préparatoire avec un groupe de jardiniers du collectif, avec Marine (personne ressource, facilitatrice en intelligence collective) et un membre du Début des Haricots (encore à identifier). Marie-Paule et Claude se chargeront de l'invitation. La date sera à fixer selon les disponibilités des différents participants.

Nous sommes donc d'accord d'établir un système de communication plus officiel, à l'instar du système du Logis, *tout en restant nous même.*

Evelyne propose aussi de nous replonger dans les différents textes officiels, conventions et règlements, et de se poser la question si nous nous sommes bien compris dans nos différents rôles, attentes, besoins, obligations.

Nous devons désormais **mieux planifier nos activités** et **prévenir les partenaires plus tôt** de nos intentions.

Nous abordons également la question du **statut**. Plusieurs de nos partenaires – pôle bergerie, maraichage, Le Logis, Monuments et sites, sont en attente. En absence d'un statut pour le projet de ferme urbaine, ils sont bloqués et ne peuvent pas déposer les plans pour les bâtiments par exemple.

	Vu l'ampleur du travail nous décidons de tenir plus de réunions plénières (voir calendrier).
2.	<p>Le calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dimanche 29 septembre</i> à 14h : travail collectif pour améliorer notre compost • <i>Lundi 30 septembre</i> à 18h sur le champ : séance soutien du DdH par Antoine portant surtout sur les semences et graines • <i>Mercredi 2 octobre</i> : réunion d'information publique à 20h à la Maison Haute portant sur le plan de logement général et concernant le champ • <i>Jeudi 10 octobre</i> à 18h30 à la Maison de Quartier : réunion du pôle éducatif • <i>Dimanche 13 octobre</i> à 14h sur le champ : réflexion sur l'organisation des parcelles (Claude garde les coordonnées des gens intéressés qui n'ont pas encore de parcelles) • <i>Jeudi 24 octobre</i> : réunion plénière portant sur la question du statut, l'aspect juridique • <i>Jeudi 07 novembre</i> 18h30: réunion plénière • <i>Jeudi 05 décembre</i> 18h 30: réunion plénière <p>La disponibilité du local MQ pour les plénières est à confirmer.</p> <p>Odile nous informe qu'une visite de l'IBGE est prévu <i>un mercredi vers 16h</i> (date à confirmer).</p>
3.	<p>Les comptes :</p> <p>Voici le compte pour la cotisation annuelle de 10,- Euro par jardinier pour le</p> <p>Jardin Collectif du Chant des Cailles</p> <p>IBAN : BE70 0004 1706 3725</p> <p>Communication : nom et prénom de la ou les personnes, nom de la parcelle si elle en a.</p> <p>La cotisation est à payer séparément par année, c.-à-d. 10,- Euro pour 2013. Trésoriers : Kethevane et Alex</p>
	Rédaction du compte rendu : Susanne <i>A bientôt</i>

